

La déclaration DORA – pour une évaluation équitable des chercheuses et chercheurs

Avec de nombreuses autres institutions et organisations, l'Université de Fribourg est l'une des signataires de la *San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA)*. Avec sa signature, notre Université s'est engagée à ne pas utiliser des chiffres clés ou des indicateurs de publication dans l'évaluation des chercheuses ou chercheurs dans le cadre d'un engagement, d'une promotion ou d'une demande de financement, mais à fonder ses décisions sur la qualité scientifique réelle, rendant ainsi l'évaluation plus juste et plus transparente.

Les chiffres clés de publication et les indicateurs quantitatifs, tels que le facteur d'impact d'une revue, sont largement répandus dans l'évaluation de la recherche. Le facteur d'impact a été initialement développé comme outil pour les bibliothèques afin de les soutenir dans la sélection des revues auxquelles s'abonner. Les revues fréquemment citées ont un facteur d'impact élevé, les moins citées un facteur d'impact faible. Le facteur d'impact ne porte donc pas sur la fréquence de citation d'un article individuel, mais sur la revue elle-même. Il s'agit exclusivement d'un instrument d'évaluation des revues scientifiques qui ne se prête pas à l'appréciation de la performance d'une chercheuse ou d'un chercheur individuel, notamment parce que le facteur d'impact d'une revue se base sur les articles fortement cités de quelques auteur·e·s, tandis que les autres bénéficient de ces citations.

En outre, il existe de nombreuses façons pour les chercheuses et chercheurs d'utiliser le système à leur avantage, par exemple en publiant un grand nombre de publications moins importantes, en publiant des résultats préliminaires ou controversés pour générer des citations, ou en rejoignant des réseaux d'auteur·e·s collectifs pour augmenter le nombre de leurs propres publications avec peu d'efforts.

De plus, l'accent mis sur les facteurs d'impact entrave la mise en œuvre de la stratégie Open Access parce que les jeunes chercheuses et chercheurs sont en partie contraints de publier dans des revues « renommées » en accès fermé afin d'être compétitifs dans les procédures de candidature.

Pour cette raison, l'Université de Fribourg met l'accent lors de l'évaluation des performances individuelles de recherche sur une utilisation différenciée de facteurs qualitatifs tels que le contenu des publications et l'originalité de la recherche au lieu de se baser sur des indicateurs. L'évaluation devrait également considérer des facteurs non liés à la publication, tels que les performances pédagogiques, l'acquisition de fonds tiers, le potentiel d'innovation, la planification de la carrière, le respect des règles d'intégrité scientifique et de l'Open Access, la supervision de jeunes chercheuses et chercheurs et les « soft skills ». L'Université de Fribourg invite ses chercheuses et chercheurs à tenir compte de ces lignes directrices dans toutes leurs activités, p.ex. dans les commissions de recrutement ou dans le cadre d'expertises.

Pour le recrutement, la promotion et le financement en particulier, l'Université de Fribourg a établi un document de « Best Practices » qui donne un aperçu de la façon dont les principes DORA devraient être mis en œuvre dans l'évaluation de candidates et candidats.

Informations supplémentaires : [Déclaration DORA](#)

DORA - BEST PRACTICES

L'objectif de la *San Francisco Declaration on Research Assessment* (DORA) est d'améliorer la manière avec laquelle la recherche scientifique est évaluée. En tant que signataire de DORA, l'Université de Fribourg attend de ses collaboratrices et collaborateurs qu'ils tiennent compte des recommandations qui y sont formulées. DORA exige entre autres de ne pas utiliser d'indicateurs comme le *Journal Impact Factor* à la place de l'évaluation de la qualité scientifique réelle des candidat-e-s durant les procédures de candidature.

L'Université de Fribourg invite les chercheuses et chercheurs à observer les points suivants dans les commissions de recrutement et de promotion, durant tout le déroulement de la procédure depuis l'annonce jusqu'à la prise de décision (extrait adapté de la déclaration DORA) :

- Communiquez clairement les critères que vous utilisez pour décider d'un engagement ou d'une promotion et soulignez que le contenu scientifique d'un article est plus important que les indicateurs de publication ou la revue dans laquelle il a été publié (ceci devrait être mentionné explicitement dans l'annonce p.ex. en se référant au fait que l'Université de Fribourg a signé la déclaration DORA).
- N'utilisez pas d'indicateurs basés sur les revues, p.ex. le *Journal Impact Factor*, au lieu d'une appréciation de la qualité des articles de recherche individuels, pour évaluer les contributions d'une chercheuse ou d'un chercheur en particulier ou pour prendre des décisions en matière de recrutement, de promotion ou de financement.
- Pour l'évaluation de la recherche, outre les publications, tenez compte de tous les autres efforts de recherche et d'autres facteurs l'ayant impactée.
- Ne soutenez pas les pratiques d'évaluation qui se basent d'une manière inappropriée sur les facteurs d'impact de revues, mais plutôt celles qui se concentrent sur la valeur et l'importance d'efforts de recherche spécifiques.

Approuvé par le rectorat le 8 juin 2020